



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## 140<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

*Washington, D.C., ÉUA, 25-29 juin 2007*

---

### **RÉSOLUTION**

#### **CE140.R12**

#### **PRIX D'ADMINISTRATION DECÉRNERÉ PAR L'OPS**

#### **LA 140<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,**

Ayant examiné le rapport du Jury du Prix d'Administration de l'OPS pour 2007 (document CE140/6, Add. II) ; et

Reconnaissant les dispositions des procédures et directives régissant l'octroi par l'OPS du Prix d'Administration, lesquelles ont été approuvées par la 18<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine (1970) et modifiées par la 24<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine (1994), la 124<sup>e</sup> session du Comité exécutif (1999), la 135<sup>e</sup> session du Comité exécutif (2004) et la 140<sup>e</sup> session du Comité exécutif (2007),

#### **DÉCIDE :**

1. De prendre note de la décision du Jury du Prix d'Administration d'octroyer le Prix d'Administration de l'OPS, 2007 au Dr Armando Mariano Reale pour avoir apporté son concours à la modernisation des systèmes de santé et de sécurité sociale en encourageant l'intégration entre les secteurs public et privé, l'établissement de réseau de prestataires aux différents échelons des soins de santé et l'adoption de nouveaux modèles pour financer les secteurs de la santé publique et de la sécurité sociale.
2. De transmettre le rapport du Jury du Prix d'Administration de l'OPS, 2007 (document CE140/6, Add. II), assorti des changements apportés aux procédures et directives, à la 27<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine.

*(Huitième séance, le 28 juin 2006)*